

## **Crédit Agricole – compléments de réponse envoyés le 20 juillet 2011**

### **1. Présence dans les paradis fiscaux**

- La liste grise de l'OCDE et celle du Ministère français de l'économie sont les seules listes qui font autorité.
- Nous ne refusons pas de nous confronter avec des travaux sérieux et indépendants, mais refusons de prendre en considération une liste qui ne fait pas autorité, notamment parce qu'y figure des grands pays de l'Union européenne comme le Royaume Uni, les Pays-Bas ou la Belgique.
- Dans la mesure où seuls les pays dits « non coopératifs » permettent à certaines contreparties « de se mettre à l'abri des autorités de leur pays d'origine », nous nous sommes retirés de la quasi-totalité d'entre eux (Liberia, Panama), et nous avons dans les autres une activité, soit marginale, soit en prise directe avec l'économie locale. En conséquence, nous ne pouvons y distinguer les activités « normales », des autres (en Uruguay nous faisons de l'affacturage, à Brunei de la gestion d'actifs, et aux Philippines du courtage et de la gestion de créances dépréciées).
- Notre présence dans des pays certes en apparence « exotiques », mais néanmoins « coopératifs », s'explique essentiellement par des raisons techniques spécifiques à certains de nos métiers. Ainsi, par exemple, les équipes de financement aéronautique travaillent dans des pays où la prise/repossession des garanties est rapide et efficace.

### **5. Commissionnement des conseillers de clientèle**

La rémunération de nos conseillers de clientèle est, en moyenne, fixe pour plus de 90%. De plus, la partie variable n'est pas structurée autour du principe de commissionnement directement lié aux produits placés, mais basée pour partie sur des indicateurs de performance collective, et pour partie sur l'atteinte de critères globaux non directement liés aux produits; en outre, elle prend en compte des critères de respect de la déontologie et de la conformité.

### **10. Offre de crédit revolving, et taux d'intérêt pratiqué pour ce produit**

Les encours de crédit « revolving » que nous avons sur nos clients les moins aisés représentent moins de 2 % de nos encours totaux de crédit « revolving ». Les taux pratiqués sont, en moyenne, légèrement supérieurs à 15%.

### **11. Part d'interdits bancaires dans la clientèle de particuliers**

Environ 1, 5% de nos clients sont inscrits au Fichier de la Banque de France. On ne peut pas être plus précis.

### **17. Liste des grands projets financés**

Les dispositions de l'article L 511-33 du code monétaire et financier ne comportent pas d'exception en matière de protection du secret bancaire qui soit liée aux financements de projet. La nécessité d'obtenir l'accord de celui qui en bénéficie pour divulguer des informations couvertes par ce secret reste donc entière, que ces informations aient été obtenues avant, pendant ou après ladite prestation de service.

## **18. Financement de projets controversés**

Nous ne refusons pas de nous confronter avec des travaux sérieux et indépendants. Nous avons d'ailleurs écrit un article dans la Revue d'Analyse Financière de la SFAF sur le sujet des financements de projets controversés, pour relativiser les interpellations reçues des différentes ONG (cf. PJ).

## **20. Montant des émissions de gaz à effet de serre induites par les financements et réduction de cet impact climatique**

La comptabilité des émissions induites par nos activités de financement et d'investissement est un sujet important car nous sommes convaincus que la comptabilité carbone, loin d'être uniquement l'outil d'une conscience environnementale, peut devenir un outil d'aide à la décision. Néanmoins l'exercice est difficile, car les données climatiques nécessaires restent encore disparates et de qualité inégale suivant les pays d'exposition de la banque. Ces émissions doivent ensuite être affectées aux activités économiques financées, et les nomenclatures en vigueur pour les systèmes comptables monétaires et physiques de gaz à effet de serre ne sont pas compatibles. Enfin, la règle d'allocation est un point crucial pour éviter le risque de comptabilité multiple et préserver l'additionnalité des empreintes carbone du portefeuille.

Les méthodologies développées par certains consultants et ONG que nous avons étudiées proposent d'agréger les bilans carbone des différents actifs financés par la banque, ce qui soulève de très nombreuses difficultés : données inexistantes ou peu fiables, comptabilisation multiple des émissions, nombreuses incohérences. Ces méthodologies, que l'on peut qualifier de « *bottom-up* », ou ascendantes, sont donc difficilement applicables dans l'état. Avec l'aide des équipes de la Chaire Finance & Développement Durable de Paris Dauphine-Polytechnique, nous avons en conséquence cherché à contourner ces problèmes avec une approche « *top-down* », ou descendante, utilisant les données de l'UNFCCC, qui se veut rigoureuse, simple, claire et transparente. Une fois qu'elle aura été validée par un certain nombre de banques de la place, nous publierons cette méthodologie d'estimation des émissions induites par notre portefeuille.

## **23. Participation des parties prenantes à la définition de la politique de crédit**

Non seulement nous consultons les ONG, associations et syndicats susceptibles d'être concernés pour élaborer nos politiques de crédit (cf. politique armement publiée fin 2010), mais cette élaboration se déroule dans le cadre d'une association, l'ORSE, qui rassemble des ONG, associations et syndicats concernés par la responsabilité sociétale des entreprises.